

Contrat peoplefone Business

Prière de retourner ce formulaire dûment rempli à: partner@peoplefone.ch

Parties contractantes

Client

Entreprise: _____

Rue, n°: _____

NPA, localité: _____

Contact: _____

N° de téléphone: _____

E-mail: _____

N° de client: _____

(Nombre à 5-6 chiffres sur le portail peoplefone)

peoplefone

peoplefone SA

Albisstrasse 107

8038 Zürich

Partner Manager

021 552 20 00

partner@peoplefone.ch

Contrats

Contrat principal

- Contrat peoplefone Business
- Extrait du registre du commerce

**Pièces
jointes**

**Nbre de
pages**

3

Contrats secondaires

- Recouvrement direct (LSV) / Autorisation de débit
- Confirmation de la propriété de numéro(s) (CLIP OPEN)
- Contrat peoplefone Business Flatrate
- Contrat peoplefone Business Internet
- Contrat peoplefone 3CX HOSTED
- Contrat peoplefone Microsoft Teams
- Contrat peoplefone BUNDLE

1

1

2

3

4

3

3

Total

Contrat peoplefone Business

Prière de retourner ce formulaire dûment rempli à: partner@peoplefone.ch

1. Eléments contractuels

Le propos de ce contrat concerne les prestations de services de télécommunication basés sur la voix sur IP (VoIP). Ces services et leurs conditions sont spécifiés dans les éléments contractuels suivants:

- Contrat business de peoplefone
- Conditions générales de peoplefone (disponible en ligne sur www.peoplefone.ch)

2. Prestations de peoplefone business

Le service peoplefone business offre les prestations suivantes:

- Compte collectif peoplefone avec nombre illimité d'appels entrants et sortants.
- Nombre illimité de communications simultanées pour chaque numéro d'appel.
- Identification des appels sortants avec numéro d'un autre opérateur configurable.
- Numéros d'appel de toutes les régions suisses disponibles.
- Portage complet de numéros d'appel ou bloc de numéros d'appel.
- Facture collective mensuelle avec détails de tous les numéros d'appel (CDR).
- Support téléphonique du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00.

peoplefone se réserve le droit de ne pas effectuer le routage de tous les numéros premium dans tous les pays.

peoplefone conseille au client d'utiliser les services d'un partenaire d'installation qualifié lors de la configuration de votre service VoIP. Vous trouverez la liste de partenaires certifiés peoplefone sur notre site www.peoplefone.ch.

3. Appels d'urgence

Par votre signature, vous acceptez les risques inhérents à l'utilisation nomade du service peoplefone en cas d'appel d'urgence. Pour des raisons techniques, l'accès aux centrales d'alarme (ex. la police, les pompiers ou les services d'ambulance) n'est garanti que pour les appels internet effectués depuis le lieu fixé dans le contrat d'abonnement. Il en va de même pour la géolocalisation de l'appelant par les centrales d'alarme. Pour ces différentes raisons, les appels d'urgence peuvent donc être routés sur la mauvaise centrale ou alors la position de l'appelant peut être mal identifiée.

Si vous n'indiquez aucun code postal ou si la localisation est à l'étranger, l'appel sera rejeté ou redirigé à un centre d'appels d'urgence principal. Si vous utilisez votre compte peoplefone d'un autre emplacement que celui indiqué dans le compte utilisateur, nous vous recommandons d'utiliser un raccordement fixe ou un téléphone mobile pour vos appels d'urgence.

4. Responsabilités de peoplefone

peoplefone assure au client une exécution diligente de ses prestations. Par contre peoplefone ne garantit ni l'absence de pannes de fonctionnement ou d'interruptions, ni la disponibilité permanente des services, ni les temps ou vitesse de transmission. De plus, peoplefone se réserve le droit d'interrompre ses services pour des travaux d'entretien. peoplefone n'est pas responsable pour les dommages causés par le «hacking» et «spamming» chez les clients (cf. Article 7 des conditions générales en ligne sur www.peoplefone.ch).

En aucun cas, peoplefone n'est responsable des dommages tels que la perte de gain ou de données. Cette clause s'applique également aux directeurs et employés de peoplefone.

5. Responsabilités du client

Le client est responsable que toutes les données de profil (adresse, adresse e-mail, numéros de téléphone des contact) soient toujours enregistrées correctement dans le compte peoplefone.

Le client est responsable de la conformité au droit et au contrat de l'utilisation des services de peoplefone.

Il répond de toute utilisation abusive des services de peoplefone à des fins diffamatoires, racistes ou allant contre la loi et les mœurs. Il répond également à toute infraction aux lois protégeant les bases de données, les marques et les patentes.

Le client supporte les risques de coûts liés à toute utilisation des services. Le client a le devoir de prendre toutes les mesures afin de limiter les risques d'accès par des tiers non désirés aux informations de facturation et autres données sensibles.

6. Facturation et conditions de paiement

Les coûts/prix et les tarifs à la minute sont en tout temps consultables on-line (www.peoplefone.ch). La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est comprise dans tous les prix/coûts.

Au début d'un mois, le client reçoit par **e-mail** une facture détaillée du mois précédent.

E-mail pour l'envoi des factures mensuelles : _____ **(Ne pas laisser vide)**

E-mail en copie : _____

E-mail en copie : _____

E-mail en copie : _____

Le délai de paiement est de 20 jours après réception de la facture par e-mail. Vous pouvez aussi demander le paiement automatique via le procédé de débit direct LSV. Envoyez pour cela le formulaire correspondant directement à votre banque.

Le premier rappel est envoyé par **e-mail** environ 18 jours après la date limite de paiement. Après le troisième e-mail de rappel, CHF 50.- de frais de sommation seront prélevés. Au cas où le paiement des factures serait effectué régulièrement après le délai imparti, peoplefone se réserve le droit d'exiger une garantie de paiement / dépôt ou d'interrompre le service sans préavis.

7. Durée et résiliation

Le contrat entre en vigueur dès la signature des deux parties et reste valable pour une période indéterminée.

Il peut être résilié en respectant un délai de 3 mois à la fin du (de chaque) mois. Une résiliation anticipée est possible dans les cas suivants:

- Indisponibilité totale et durable de la prestation contractuelle
- Retard de paiement par le client engendrant l'interruption des prestations
- Comportement illicite, inadéquat ou abusif du client
- Non-respect des conditions générales.

8. Confidentialité, droit applicable et for juridique

Chaque partie se doit de garder confidentielles toutes les informations et arrangements qui découlent de ce contrat. Pour toute contestation ayant trait à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, le droit suisse est applicable et le for juridique est la ville de Zurich.

	Client	peoplefone
Lieu, date:	_____	_____
Signature:	_____	_____

Prière d'envoyer le contrat et une **copie du registre du commerce** à peoplefone, par scan à l'adresse: partner@peoplefone.ch ou par fax au numéro 021 552 20 10 ou par poste.